

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le 25 septembre 2018 à 10H15,

Les personnes présentes et qui ont émarginé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Mixte d'ENTREPRENEURS & GO TNS. La convocation initiale à 10H00 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Eric UNTZ.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les documents de création de l'Association ;
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2017 ;
 - o la convocation à la présente AGM ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte et fait lecture de l'ensemble des décisions qui sont soumises au vote.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Le Président met en lecture des questions soulevées par un adhérent par courrier électronique. Ces questions sont les suivantes :

1) Quelle a été l'indexation et/ou l'augmentation des cotisations afférentes au contrat frais de santé n°85462-0554 C au 1er janvier 2018 ?

2) Quelle a été l'indexation et/ou l'augmentation des cotisations afférentes au contrat frais de santé 85462-2137 Y au 1er janvier 2018 ?

3) Est-il normal que certains adhérents aux contrats frais de santé n°85462-0554 C et n°85462-2137 Y, ayant souscrit simultanément les garanties "Excellence responsable" et "Excellence non responsable" se soient vus notifier une augmentation de leurs cotisations au 1er janvier 2018 de l'ordre de 40% ? Quelles sont les raisons d'une telle augmentation ? Quelles mesures AREPIL absorbée par l'association ENTREPRENEURS & GO TNS a-t-elle prise et/ou compte-t-elle prendre ?

Le Président constate que dans la mesure où ces questions ne relèvent pas de l'intérêt général de l'ensemble des adhérents à l'Association, étant donné qu'elles ont trait à un contrat défini, ces questions feront l'objet d'une réponse particulière apportée à l'adhérent.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

EU
ce

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture de son rapport définitif relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 13.640,20 euros et décide d'affecter ce montant au poste « Report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 13.640,20 euros.

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du budget prévu pour l'exercice 2018, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport définitif relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'association AREPAG au 31 décembre 2017, fusionnée par voie d'absorption avec ENTREPRENEURS & GO TNS au 1^{er} janvier 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour l'AREPAG est de 11.368,16 euros et que le bilan d'apport définitif de l'AREPAG à ENTREPRENEURS & GO TNS au 31 décembre est le suivant :

	ACTIF	PASSIF	ACTIF NET
	Autres créances : 17.185,60 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 4.000 €	
	Disponibilités : 66.518,30 €	Autres dettes : 21.843,97 €	
TOTAL	83 703,90 €	25 843,97 €	57.859,93 €

Cette résolution est adoptée

EU
a [Signature]

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport définitif relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'association AREPEC au 31 décembre 2017, fusionnée par voie d'absorption avec ENTREPRENEURS & GO TNS au 1^{er} janvier 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour l'AREPEC est de 8.888,38 euros et que le bilan d'apport définitif de l'AREPEC à ENTREPRENEURS & GO TNS au 31 décembre est le suivant :

	ACTIF	PASSIF	ACTIF NET
	Autres créances : 6.553,75 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 2.500 €	
	Disponibilités : 11.794,83 €	Autres dettes : 0 €	
TOTAL	18.348,58 €	2.500 €	15.848,58 €

Cette résolution est adoptée

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport définitif relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'association AREPGEMA au 31 décembre 2017, fusionnée par voie d'absorption avec ENTREPRENEURS & GO TNS au 1^{er} janvier 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour l'AREPGEMA est de 19.838,61 euros et que le bilan d'apport définitif de l'AREPGEMA à ENTREPRENEURS & GO TNS au 31 décembre est le suivant :

	ACTIF	PASSIF	ACTIF NET
	Autres créances : 293.771,20 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 29.400 €	
	Disponibilités : 564.522,56 €	Autres dettes : 384.292,20 €	
TOTAL	858.293,76 €	413.692,20 €	444.601,56 €

Cette résolution est adoptée

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport définitif relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'association AREPIL au 31 décembre 2017, fusionnée par voie d'absorption avec ENTREPRENEURS & GO TNS au 1^{er} janvier 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour l'AREPIL est de 17.724,18 euros et que le bilan d'apport définitif de l'AREPIL à ENTREPRENEURS & GO TNS au 31 décembre est le suivant :

	ACTIF	PASSIF	ACTIF NET
	Autres créances : 145.873,55 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 15.000 €	
	Disponibilités : 320.423,82 €	Autres dettes : 190.642,99 €	
TOTAL	466.297,37 €	205.642,99 €	260.654,38 €

Cette résolution est adoptée

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport définitif relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'association AREPPS au 31 décembre 2017, fusionnée par voie d'absorption avec ENTREPRENEURS & GO TNS au 1^{er} janvier 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour l'AREPPS est de 15.105,49 euros et que le bilan d'apport définitif de l'AREPPS à ENTREPRENEURS & GO TNS au 31 décembre est le suivant :

	ACTIF	PASSIF	ACTIF NET
	Autres créances : 65.369,27 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 7.200 €	
	Disponibilités : 144.413,93 €	Autres dettes : 84.275,91 €	
TOTAL	209.783,20 €	91.475,91 €	118.307,29 €

Cette résolution est adoptée

HUITIÈME RÉSOLUTION

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS
Tel. 01 45 77 20 00

www.entrepreneursandgo.fr

SIREN : 828.512.483 NAF : 9499Z



L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la démission de Monsieur Michel AFLALO du Conseil d'administration de l'Association.

Cette résolution est adoptée

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après agrément du Conseil d'Administration et examen des actes de candidature, vote la nomination de Monsieur Claude COUSIN en qualité d'Administrateur de l'Association.

Cette résolution est adoptée

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir pris connaissance, approuve la modification des statuts et décide de les adopter article par article, puis dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

[Page de signature ci-dessous]



PAGE DE SIGNATURE



Monsieur Eric UNTZ
Président

Certifié conforme
à l'original
sous pli cloué
Témoigné



Certifié conforme à
l'original
MARTIN BRUNO
Secrétaire
25.9.2018

